

PROGRAMME DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES COSMÉTIQUES

DÉCHETS ACCEPTÉS

Les emballages de produits de maquillage
(rouge à lèvres, gloss, mascara, fard à paupières et eyeliner)



Les pots, sticks et sprays en plastique



Les emballages en plastique souple, tubes en plastique, lingettes cosmétiques, ou eco-recharges

¹ Veuillez vous assurer que cet emballage soit totalement vide avant de le remettre à TerraCycle.

Déchets non acceptés dans le programme :

- Les bouteilles en plastique rigide (gel douche, shampoing ou crème pour le corps)
- Les flacons et pots en verre (fond de teint, crème, parfum ou vernis à ongles)
- Les aérosols en aluminium (laque, mousse ou déodorant)
- Les déodorants à bille
- Les lingettes nettoyantes
- Tout autre type d'emballage en plastique souple
- Les emballages en carton

Certains emballages, comme par exemple les flacons en plastique, les flacons et les pots en verre, ainsi que les emballages en carton, ne sont pas acceptés dans le programme car ils sont recyclables et doivent donc être triés selon les règles de collecte en vigueur dans votre commune.

L'ORÉAL
FRANCE

